

Séance du 10 mars 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
 dont suppléés : 4
 dont représentés : 0
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation

02/03/2026

Date de publication

18/03/2026

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 024-2026

Objet : Finances - affectation de résultats 2025 - budget principal

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	485 597,58
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 998 472,72
C. Résultats à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	4 484 070,30
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-1 313 677,75
R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	57 987,79
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	1 255 689,96
AFFECTATION = C. = G. + H.	4 484 070,30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 255 689,96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 228 380,34
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) *Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00*
- (2) *Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement*
- (3) *Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'aff*
fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (4) *En ce cas, il n'y a pas d'affectation.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement tel que proposé ci-dessus.

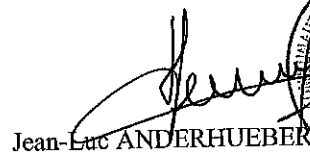
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

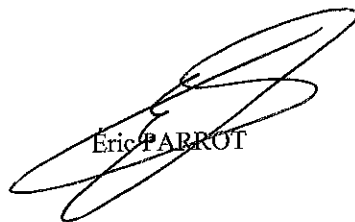
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PABROT